

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
MAIRIE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ

A R R Ê T É

Tableau d'Avancement au Grade
d'Assistant de Conservation Territorial Principal 1^{ère} classe
- Année 2024 -

2024/AP/65

Le Maire de SAINT-PÈRE-EN-RETZ,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-1 à L522-7 et L522-23 à L522-31,

VU le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Assistants Territoriaux du Patrimoine et des Bibliothèques,

VU la délibération du 30 juillet 2007 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 28 juin 2021 après avis du comité technique du 11 juin 2021,

VU la liste des agents promouvables établie en date du 20 mars 2024 (1 agent promouvable dont un homme soit 100 %),

A R R Ê T E

Article 1 : est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'Assistant de Conservation Territorial Principal 1^{ère} classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2024, le fonctionnaire suivant :

1 – M. LEPAGE Sébastien

Soit 1 homme – 100 %

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié à l'intéressé.

Fait à SAINT-PÈRE-EN-RETZ, le 21 mars 2024.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 25/3/24
(Signature de l'agent)



LE MAIRE,
Jean-Pierre AUDELIN.

